



# Cour d'appel de Grenoble

Audience solennelle  
de rentrée  
2021

# Présentation générale du ressort

- **La cour d'appel : 3 départements, recouvrant le territoire historique du Dauphiné**
  - **L'Isère** : 1 300 000 habitants, 2e pôle régional de développement après Lyon, département leader sur l'informatique, les bio- et nanotechnologies ; grande ouverture à l'international ;
  - **La Drôme** : 525 000 habitants, ayant pour principales activités le nucléaire, les plastiques, les fruits et parfums ;
  - **Les Hautes-Alpes** : 146 000 habitants, les principaux domaines d'activité sont l'électricité, le bois, l'agro-alimentaire.
- **La cour d'appel : 19 juridictions**
  - **1 cour d'appel**
  - **5 tribunaux judiciaires** (Gap, Valence, Grenoble, Vienne, Bourgoin-Jallieu)
  - **2 tribunaux de proximité** (Montélimar, Romans sur Isère)
  - **6 conseils des prud'hommes** (Gap, Valence, Grenoble, Vienne, Bourgoin-Jallieu, Montélimar)
  - **4 tribunaux de commerce** (Gap, Grenoble, Vienne, Romans sur Isère)



- |  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | Cour de cassation                                 |  | Tribunal de commerce                                   |
|  | Juridiction inter-régionale spécialisée           |  | Tribunal mixte de commerce                             |
|  | Cour d'appel                                      |  | Tribunal judiciaire à compétence commerciale           |
|  | Chambre détachée de cour d'appel                  |  | Tribunal de première instance à compétence commerciale |
|  | Tribunal supérieur d'appel                        |  | Greffe détaché   |
|  | Cour d'assises                                    |  | Bureau foncier   |
|  | Tribunal criminel                                 |  | Maison de Justice et du Droit                          |
|  | Tribunal judiciaire                               |  | Ecole nationale de la magistrature                     |
|  | Tribunal de première instance                     |  | Ecole nationale des greffes                            |
|  | Section détachée de tribunal de première instance |  | Localisation de la commune                             |
|  | Tribunal pour enfants                             |  | Limite de ressort d'une cour d'appel                   |
|  | Section détachée de tribunal pour enfants         |  | Limite de ressort d'un tribunal judiciaire             |
|  | Tribunal de proximité                             |  | Limite de ressort d'un tribunal de proximité           |
|  | Conseil des prud'hommes (greffe non fusionné)     |  | Limite de ressort d'un département                     |
|  | Conseil des prud'hommes (greffe fusionné)         |  |  |
|  | Tribunal du travail                               |  |  |

En cas de nécessité, se référer au Code de l'organisation judiciaire

© Ministère de la Justice / DSD / Mairie GUILLEMIN / Octobre 2019

# Présentation générale du ressort

- **La cour d'appel : 826 magistrats et fonctionnaires**
  - **Au 1<sup>er</sup> janvier 2021**, 826 agents sont en poste au sein des juridictions : 189 magistrats, 488 fonctionnaires et 149 non-titulaires (juristes assistants, chargés de mission, assistants de justice, vacataires...)
  - **C'est 42 personnes de plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020** : concrétisation de la volonté du garde des sceaux de renforcer l'effectif des juridictions, et en particulier les collaborateurs du magistrat : + 11 fonctionnaires et 24 contractuels, + 1 magistrat titulaire

# Présentation générale du ressort

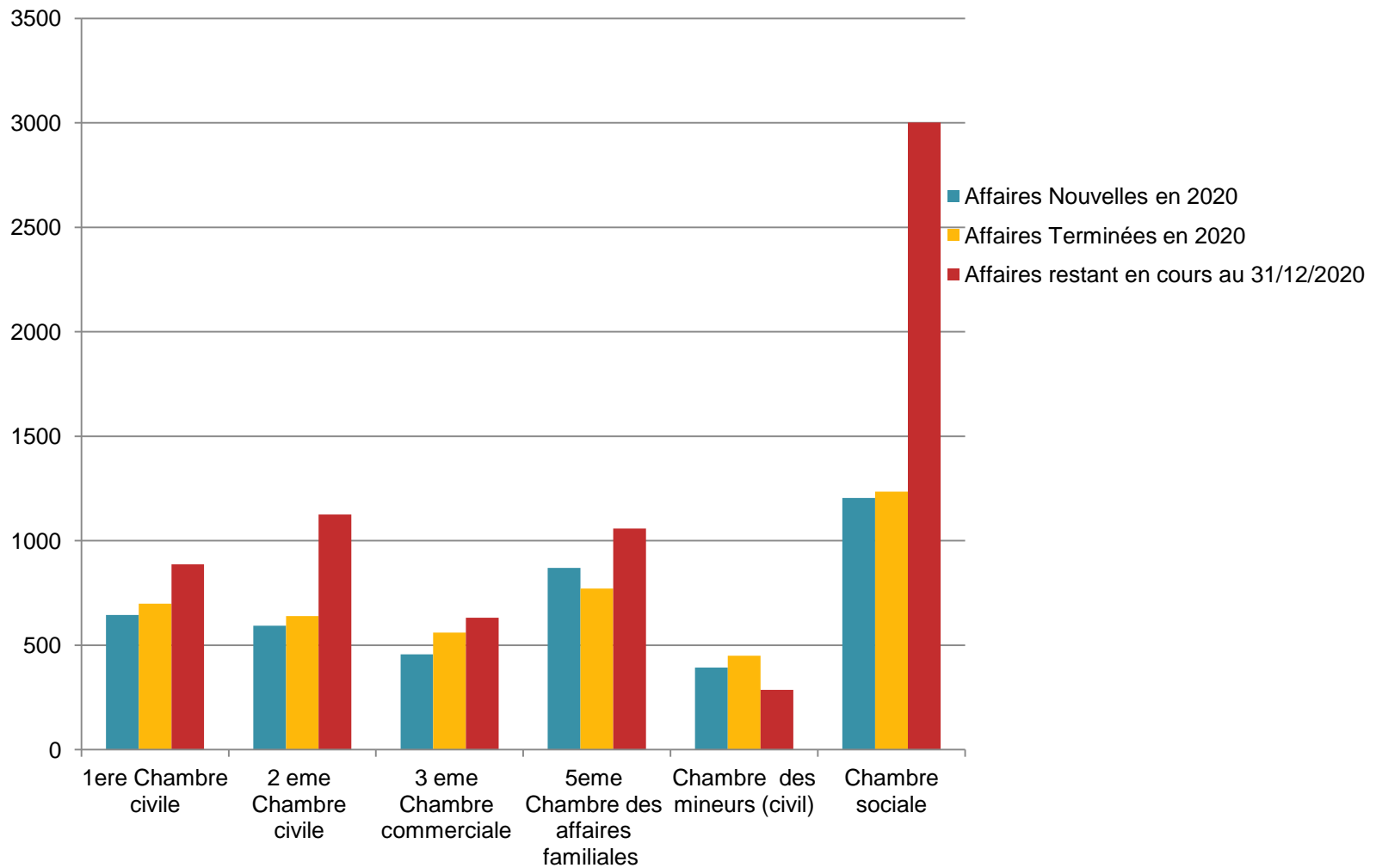
## Effectifs comparés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 2019

	Effectifs réels au 01/01/2021	Effectifs réels au 01/01/2020	évolution 2021/2020
<b>MAGISTRATS</b>	189	188	0,53%
MAGISTRATS HONORAIRES	16	12	33,33%
MAGISTRATS A TITRE TEMPORAIRE	9	9	0,00%
ASSISTANTS SPECIALISES	2	2	0,00%
JURISTES ASSISTANTS	17	14	21,43%
ASSISTANTS DE JUSTICE	34	37	-8,11%
JUSTICE DE PROXIMITE contractuels A	8	0	
INTERPRETE CONTRACTUEL	1	1	0,00%
<b>FONCTIONNAIRES</b>	488	477	2,31%
RESERVISTES JUDICIAIRES (A et B)	8	7	14,29%
JUSTICE DE PROXIMITE contractuels B	13	0	
CONTRACTUELS A TECHNIQUES	2	2	0,00%
AGENTS TEMPORAIRES	25	21	19,05%
APPRENTIS	2	2	0,00%
RESERVISTES SECURITE	12	12	0,00%
<b>TOTAL TITULAIRES</b>	677	665	1,80%
<b>TOTAL NON-TITULAIRES</b>	149	119	25,21%
<b>Total CA GRENOBLE</b>	826	784	5,36%

# Présentation générale du ressort

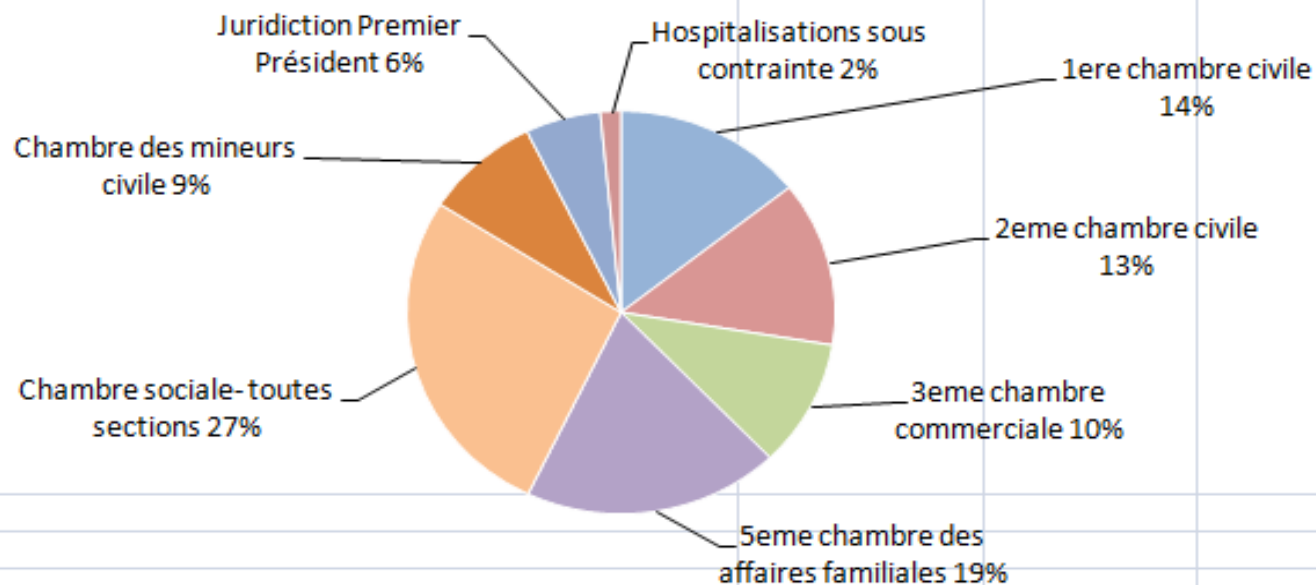
- **La cour d'appel : 14,5 M€ de budget en 2020 (pour tout le ressort)**
  - 7,7 M€ consacrés au fonctionnement courant
  - 6,8 M€ dédiés au financement des frais de justice
- **Perspectives 2021** : hausse d'environ 12% des crédits dédiés aux frais de justice, et de 4% pour le fonctionnement courant.

# Statistiques 2020 de la cour d'appel : activité civile



# Statistiques 2020 de la cour d'appel : activité civile

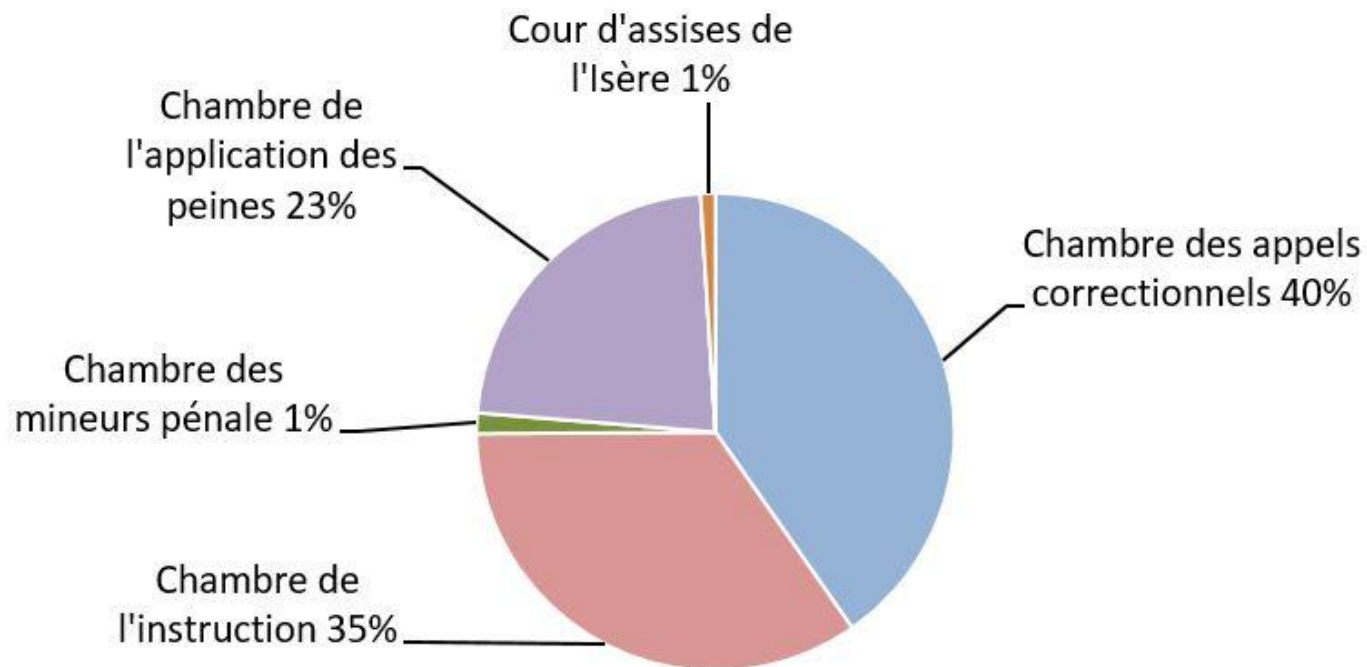
Graphique : Flux des affaires nouvelles





# Statistiques 2020 de la cour d'appel : activité pénale

Graphique : Flux des affaires nouvelles



# Statistiques 2020 de la cour d'appel : activité pénale

- **Assises** : 22 affaires ont été jugées courant 2020, et 25 nouvelles affaires ont été enregistrées. Le stock des dossiers à juger augmente légèrement.
- **Affaires correctionnelles** : malgré le confinement, le stock des affaires à juger par la chambre correctionnelle de la cour a pu diminuer.
- **Chambre de l'instruction** : le stock des affaires à juger reste stable.

# Statistiques 2020 de la cour d'appel : Homicides

- 21 homicides ont été constatés en 2020 sur le ressort de la cour d'appel contre 22 en 2019
- Malgré le contexte sanitaire de 2020, le niveau de morts violentes reste élevé sur les 3 départements

# Statistiques 2020 de la cour d'appel : activité des forces de l'ordre

- Forte diminution du nombre de **véhicules incendiés**, notamment en zone police (924 contre 1349 en 2019, soit une baisse de 31 %)
- Le nombre de policiers, gendarmes, douaniers et agents pénitentiaires **blessés en service** est également en diminution (367 blessés en 2020 contre 434)

# Statistiques 2020 de la cour d'appel : activité des forces de l'ordre

- **Saisies de produits stupéfiants** : le confinement a engendré une diminution drastique des flux de circulation de produits illicites.

*Données fournies par les FSI - En kgs*

	Cannabis			Cocaïne			Héroïne		
	2019	2020	Evol.	2019	2020	Evol.	2019	2020	Evol.
Police	418,71	118,76	-71,64%	4,01	5,08	26,68%	7,88	12,57	59,52%
Gendarmerie	451,55	273,58	-39,41%	7,54	0,57	-92,44%	1,45	8,63	495,17%
Douanes	5221,62	4176,50	-20,02%	13,62	0,86	-93,69%	0,06	0,01	-83,33%
<b>TOTAL</b>	<b>6091,88</b>	<b>4568,84</b>	<b>-25,00%</b>	<b>25,17</b>	<b>6,51</b>	<b>-74,14%</b>	<b>9,39</b>	<b>21,21</b>	<b>125,88%</b>

Les saisies ont donc logiquement diminué : - 25% pour le cannabis, -74 % pour la cocaïne. Seules les saisies d'héroïne ont augmenté.

# Statistiques 2020 de la cour d'appel : violences conjugales

- D'une manière générale, les associations d'aide aux victimes relèvent un accroissement de 20 à 30 % du nombre de personnes prises en charge pour violences conjugales, entre 2019 et 2020.
- Le nombre d'entretiens juridiques, psychologiques et sociaux a également augmenté dans les mêmes proportions.

# Statistiques 2020 de la cour d'appel : Population carcérale

	CD Grenoble-Varces		CD St-Quentin Fallavier		CD Valence		MA Gap		TOTAL
	Hébergés	Non hébergés	Hébergés	Non hébergés	Hébergés	Non hébergés	Hébergés	Non hébergés	
Personnes écrouées au 15 janvier 2021	287	240	494		378	105	29	22	1555 dont 1188 hébergés et 367 non hébergés
Personnes écrouées sur 2020 pour infraction à la législation sur les stupéfiants			146		19		55		220

# Statistiques sur l'accidentologie en montagne

- **146 décès constatés en montagne entre 2017 et 2020**, dont 35 liés à la pratique du ski
- **En moyenne, 36 décès sont recensés chaque année, dont 8 en ski**
- 1 décès déjà constaté pour 2021, en ski de randonnée



# Statistiques sur l'accidentologie routière

- **85 décès constatés sur le ressort sur l'année 2020**  
(données non consolidées à ce jour) contre 128 en 2019.
- D'une manière générale, le nombre de morts sur les routes, quoique toujours trop élevé, a connu une baisse significative de 34 % par rapport à 2019.  
Seul le département de la Drôme voit le nombre de morts augmenter en 2020.
- Le nombre de blessés suit cette tendance, mais la baisse est moins marquée (-14 %).
- Le nombre d'accidents de la circulation a également diminué de 14 % entre 2019 et 2020.

# Plan de soutien à la Justice de proximité

Objectif du garde des sceaux de renforcer l'action judiciaire de proximité civile et pénale avec l'abondement des enveloppes budgétaires à destination des magistrats exerçant à titre temporaire et des magistrats honoraires et par l'allocation d'emplois de juristes assistants, d'agents contractuels de catégorie A et B au bénéfice du greffe.

=> 914 contractuels dont 305 juristes assistants et 609 contractuels de catégorie B recrutés au niveau national.

# Plan de soutien à la Justice de proximité

Pour la cour d'appel de Grenoble, il a été demandé :

- **10 contractuels A chargés de mission auprès des chefs de juridiction du ressort** pour concevoir, mettre en œuvre et promouvoir la justice de proximité, notamment en développant les liens nécessaires avec les partenaires extérieurs et la communication interne et externe
- **20 postes de contractuels B** dans l'objectif de rapprocher le citoyen du juge, tant dans l'espace (développement des audiences foraines et des audiences délocalisées dans d'autres lieux répartis sur l'ensemble du ressort) que dans le temps (accélérer le traitement des affaires civiles et pénales du quotidien)
- **5 postes de juristes assistants** chargé de faire le lien entre les officiers du ministère public, les délégués du procureur et les parquets afin de fluidifier et d'accélérer le traitement des infractions du spectre bas de la petite et moyenne délinquance de proximité.

# Plan de soutien à la Justice de proximité

Ont ainsi été obtenus 22 postes :

**8 postes de contractuels A** chargés de mission dont 1 à la cour, 3 au tribunal judiciaire de Grenoble, puis un pour chaque autre tribunal judiciaire du ressort.

**13 postes de contractuels B** dont 3 à Grenoble, 5 à valence, 2 à Bourgoin-Jallieu, 2 à Gap, et 1 à Vienne.

**1 poste de juriste assistant** pour le tribunal judiciaire de Grenoble

Les recrutements ont déjà été effectués avec une prise de fonction au plus tard au 31 décembre 2020.

# Plan de soutien à la Justice de proximité

- Au civil, les contractuels B ainsi recrutés vont notamment permettre de renforcer les services d'accueil du justiciable, du contentieux de la protection ou encore les tribunaux de proximité de Romans-sur-Isère et de Montélimar.

Le conseil départemental de l'accès au droit de l'Isère sera également renforcé avec l'affectation d'un chargé de mission rattaché au cabinet de la présidente.

- Au pénal, les personnels recrutés soutiendront les services du traitement en temps réel, des ordonnances pénales et du bureau de l'exécution.

# La Cour d'appel de l'environnement

- **Spécialisation du tribunal judiciaire de Grenoble** pour tout le département de l'Isère :
  - en matière civile sur le préjudice écologique
  - en matière pénale sur les infractions qui touchent à l'environnement (code de l'environnement, code rural, code forestier, code de la pêche...)
- **Développement du télétravail** avec la mise en place d'une réflexion sur sa mise en œuvre, poste par poste.

# La Cour d'appel de l'environnement

- **Des « actions diverses » en faveur de l'environnement actuellement à l'étude après consultation de l'ensemble des personnels :**
  - L'installation de supports de vélos supplémentaires,
  - L'installation de bornes pour véhicules électriques autour du palais en partenariat avec la mairie
  - L'installation de détecteurs de lumières dans les toilettes,
  - L'installation de douches femmes et hommes pour favoriser les déplacements à vélo,
  - La mise en place effective du tri sélectif ...

# Expérimentation de la cour criminelle

- **Défini par la loi de programmation du 23 mars 2019, la cour criminelle permet de juger les crimes punis de quinze à vingt ans de réclusion.**

Elle vise à fluidifier le jugement des affaires criminelles en créant une juridiction spécialisée, ne faisant plus appel qu'à des magistrats professionnels.

- Au 01/08/2020 l'Isère s'est ajoutée à la liste des départements chargés d'expérimenter cette nouvelle formation de jugement.
- A ce jour, 8 dossiers ont été retenus pour être jugés sous cette forme.



# La création d'un logo pour la cour d'appel

## Pourquoi un logo ?

- Pour identifier clairement la cour d'appel de Grenoble auprès de ses partenaires et des justiciables
- Pour se démarquer en ayant une identité visuelle propre et unique

# La création d'un logo pour la cour d'appel

Choix du logo parmi quatorze créations proposées par les étudiants de l'école de graphisme grenobloise SUPCREA qui avaient pour commande de créer une identité visuelle exprimant :

- l'ouverture de la Justice sur la cité
- une image plus moderne et plus proche du citoyen de la cour d'appel
- les efforts de la cour d'appel de Grenoble dans le respect de l'environnement
- le cadre géographique (cité, montagnes) de la cour d'appel

# la création d'un logo pour la cour d'appel

Le choix du logo retenu par les chefs de cour est celui  
de Madame Zoé Bridot :



**COUR D'APPEL**

de Grenoble

# Réforme de la justice pénale des mineurs

**L'ordonnance du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs** a introduit de nouvelles dispositions qui entreront en vigueur au 31 mars 2021 avec pour ambitions :

- De réaffirmer les principes fondateurs de l'ordonnance du 2 février 1945 (primauté de l'éducatif, atténuation de la responsabilité, spécialisation des acteurs et de la procédure)
- D'améliorer l'efficacité de la procédure pénale
- D'améliorer la continuité, la lisibilité et la cohérence de la prise en charge éducative
- De rendre davantage lisibles les textes applicables

# Réforme de la justice pénale des mineurs

Cette réforme va impacter l'activité des juges des enfants et des parquets avec des délais plus courts, le principe de césure du procès pénal ou encore la suppression de la fonction d'instruction du juge des enfants.

**La conférence des mineurs du 26 novembre 2020** qui s'est tenue en présence de l'ensemble des acteurs de la matière (première présidente, conseillère déléguée à la protection de l'enfance, substitut général chargé des mineurs, juges des enfants et substituts spécialisés du ressort, ainsi que de représentants du barreau et de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse) a permis d'évoquer les impacts de cette réforme et ses conséquences sur le fonctionnement des juridictions.

Les moyens humains, matériels et le bon fonctionnement des partenariats entre le siège, le parquet, la PJJ, le secteur associatif et les barreaux conditionnent la réussite de cette réforme.

# Nouvelles compétences du juge des libertés et de la détention

Les nouvelles dispositions issues de la loi de financement de la sécurité sociale applicables au 1er janvier 2021 prévoient une saisine possible du JLD pour toute mesure d'isolement ou de contention.

Cette saisine peut être faite par le patient ou les personnes de son entourage immédiat pour demander la main levée de la mesure ou par le JLD d'office, sur information de l'hôpital.


Cette extension du champ de compétence des JLD va avoir un impact considérable sur le fonctionnement des juridictions puisque la réforme prévoit un délai de 24h au JLD pour statuer, ce qui implique, notamment, la mise en place d'une permanence dédiée le weekend.

# Site internet « Justice.fr »

- Mis en place en 2019, il permet au justiciable de suivre l'état d'avancement de son affaire civile, via son espace personnel.
- **Depuis le 4 janvier, un nouveau service est disponible : la saisine en ligne de la justice.**
- 2 services sont accessibles : les requêtes en cours de mesure de protection des majeurs ; les constitutions de partie civile par voie d'intervention (après réception d'un avis à victime).
- Ce nouveau service à destination du justiciable sera peu à peu étendu à d'autres types de procédures sans représentation obligatoire par un avocat.

# Site internet « Justice.fr »

  
**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**justice.fr**

**Un site unique,  
trois services pour m'aider dans mes démarches**

Je m'informe

Je suis mon dossier

Je sais la justice

Pour un accès à la justice plus simple, plus rapide, plus efficace

© MINISTÈRE DE LA JUSTICE - 2020 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉ